

Ville et vulnérabilités Vulnérabilité des choses, vulnérabilité des gens

Date limite d'envoi des articles : 30 mai 2013

La vulnérabilité est constitutive du fait urbain. Dans ce dossier des *Annales de la recherche urbaine* nous l'aborderons sous deux angles. La distinction faite entre une vulnérabilité des « choses », des objets ou des systèmes, et un versant plus social considérant les « gens » n'invite pas nécessairement au même découplage dans les propositions de contribution.

La vulnérabilité des choses

De tout temps, les événements catastrophiques ont été redoutés par la population des villes et leurs édiles. L'incendie de Londres, le tremblement de terre de Lisbonne, en passant par les inondations et les grandes épidémies illustrent la fragilité des concentrations urbaines. La concentration de population fait la force de la ville par les interactions sociales et les solidarités permises, mais également sa faiblesse (en cas d'attentat par exemple). Dans le cas de catastrophes majeures (comme celle de Fukushima), l'urbain est comme prolongé par la diffusion de leurs effets.

Malgré un certain nombre d'avancées technologiques, (citons par exemple celles visant à prévenir les crues), l'urbain contemporain est et reste vulnérable. La complexité des systèmes technologiques nécessaires à son fonctionnement, des réseaux de transport aux réseaux électriques et hydrauliques en passant par les réseaux communicationnels participent de manière paradoxale au renforcement de sa puissance tout en le rendant inexorablement plus vulnérable. En effet, plus un système est complexe, plus il est sensible à l'incident et à ses effets en chaîne.

Comment la vulnérabilité est prise en compte par les différentes catégories d'acteurs, de l'habitant au technicien, de l'investisseur à l' élu ? Autrement dit, comment intègre-t-on la vulnérabilité dans les processus de décisions institutionnels et les choix individuels ? Quelles sont les stratégies d'adaptation et d'anticipation face à la vulnérabilité ? Des articles susceptibles d'améliorer la compréhension de la prise en compte de la vulnérabilité des « choses » et des dynamiques ainsi enclenchées sont attendus.

La vulnérabilité des gens

La prise en compte de la vulnérabilité (et de la dépendance) est un élément majeur de la condition urbaine.

Dans la « société du risque », on observe des dynamiques privées ou publiques qui ont pour objet de réduire tel ou tel facteur de précarisation (logement, déscolarisation, insertion, accès aux ressources communes et néanmoins inatteignables, etc.). Si certaines contribuent à une meilleure protection, voire émancipation, d'autres au contraire accentuent les vulnérabilités en tentant de les prendre en charge.

Les vulnérabilités sociales affectent différentes figures de citoyens : personnes à la rue (errants, sdf, usagers de drogues, travailleurs du sexe) ou isolées dans l'espace privé de leur domicile (migrants âgés, mal-logés, mères isolées, etc.) ou encore dans un entre-deux instable (jeunes, personnes handicapées, etc.). L'analyse de leur condition, en entrant par les processus, apparaît, à maints égards, plus porteuse que l'entrée par les catégories (qu'elles concernent des populations ou des espaces), dont l'instabilité même invite à les déconstruire.

On pourra aussi éclairer les lieux, les temps, les dispositifs, les institutions, les groupes, engagés dans des pratiques pourvoyeuses de protection, de solidarité ou d'assurance, qu'elles soient alternatives ou majoritaires.

Dans quelle mesure le vivre en ville accentue-t-il l'insécurité et la vulnérabilité dans toutes ses formes : psychologique, économique, sociale, culturelle des citoyens ? Est-il possible de distinguer des trajectoires de vulnérabilité ? De caractériser les alliances, collaborations, conflits, évitements, occasionnés par la rencontre avec l'autre (et soi-même) vulnérable ? Des textes relatant le repérage de micro-lieux et de micro-moments où l'engagement des acteurs a un impact majeur sur les basculements, reprises, tournants, seront appréciés.

Claire Lévy-Vroelant et Marie-Flore Mattei

ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE - RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles doivent être envoyés à :

Marie-Flore Mattei

Rédactrice en chef des Annales de la recherche urbaine

marie-flore.mattei@developpement-durable.gouv.fr

et à Claire Lévy-Vroelant : clevyvroelant@gmail.com

Articles :

Les articles ne doivent pas excéder 30 000 caractères, espaces non compris (environ 15 pages dactylographiées).

Texte : Les caractères gras et soulignés dans le texte sont à exclure et les italiques sont strictement réservés aux mots non français ainsi qu'aux titres des documents (ouvrage, revues, etc.). Les citations ne se distinguent du reste du texte que par des guillemets (pas d'italiques, ni de retrait, ni de réduction du corps).

Intertitres : Il est préférable de n'utiliser qu'un seul niveau d'intertitre.

Références bibliographiques: Nous vous demandons de bien vouloir accorder un soin particulier à la présentation de la bibliographie. Respecter les minuscules et l'emplacement des virgules.

Les références bibliographiques sont rassemblées en fin d'article et classées par ordre alphabétique des auteurs. Elles ne doivent pas excéder une vingtaine de titres.

Elles seront présentées de la façon suivante en **minuscules jamais en capitales** :

- pour un article de revue : Lambda A.-M., (1975), « Titre de l'article », *Nom de la revue*, vol. ou n°, pp. 10-15.

- pour un livre : Quidam J.-C., (1998), *Titre du livre*, Ville, Éditeur.

Les appels de références bibliographiques doivent être présentés dans le texte et dans les notes de la façon suivante : (Lambda, 1975) ou (Lambda, Quidam, 1985) ou (Quidam *et al.*, 1995).

Notice bio-bibliographique : En fin d'article, dans un paragraphe séparé, la présentation du ou des auteur(s) comprend nom et prénom, statut professionnel et/ou titres, rattachement institutionnel éventuel, thèmes de recherche, indication des dernières publications, adresse électronique.

Tous les articles doivent comporter un **résumé** de 100 mots environ en **français** et en **anglais**. Les fichiers texte seront distincts des fichiers graphiques.